

**Certificat d'examen de type
n° F-06-N-0701 du 15 juin 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F051029-D3-1

Dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taximètres

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°78-363 du 13 mars 1978 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques.

FABRICANT :

Société STARPLAST – 15, rue Marthe Duthheil – 87220 FEYTIAT

OBJET :

Le présent certificat complète la décision d'agrément n° 01.00.260.001.1 du 13 avril 2001, complétée par les certificats d'examen de type n° 01.00.262.002.1 du 21 septembre 2001 et n° F-03-N-247 du 01 août 2003, relative à un dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taximètre.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taximètre faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la modification :

- De la fixation des patins magnétiques utilisés en tant que système de fixation du globe sur le véhicule. Ces derniers pouvant être fixés sur la Plaque Intermédiaire Adhésive pour toit en verre et fibre de verre STARPLAST.

- De la puissance minimale de l'illumination des tarifs dont la valeur est de 7 W par ampoule sous 12 V.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro de la décision d'agrément et la date figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par la décision précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence F051029-D3-1, chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 13 avril 2011.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification